



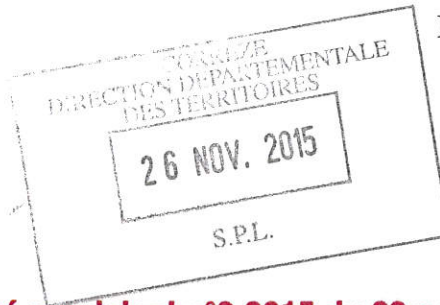
Mairie de Larche
Département de la Corrèze
Arrondissement de Brive La Gaillarde

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité



Le 23 novembre 2015



Arrêté municipal n°2-2015 du 23 novembre 2015

Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LARCHE

Le Maire de la Commune de LARCHE ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R123-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 mars 2014 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (révision) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Corrèze ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : le plan local d'urbanisme de la commune est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, a été annexé au dossier du PLU :

- l'arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Corrèze.

ARTICLE 2 : la mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie et à la Préfecture.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

ARTICLE 4 : copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet.

Le Maire,
Bernard DUTEIL



✉ 2 rue du Pont Barbazan 19600 LARCHE
☎ 05.55.85.37.53 - 📠 : 05.55.85.10.19
Email : mairie.larche @wanadoo.fr